

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 17/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la Santé					
2	LIBELLE DU POSTE : Directeur des soins (DSI)					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 6					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME RH : 970 01			CODE POSTE : 9396 CENTRE DE TRAVAIL : 322		
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Direction de la santé – Rue des Poilus Tahitiens – Papeete					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent définit et pilote la mise en œuvre de la politique de soins de la structure de santé dans un projet de soins infirmiers. Il a un rôle : <ul style="list-style-type: none">• d'animation et de coordination des actions de soins ;• d'encadrement et d'animation des personnels ;• de formation et de recherche.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 26	25	1			
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Directeur de la santé					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Ordinateur portable, accès à Internet					
12	AVANTAGES ET CONTRAINTES DU POSTE :					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Participer aux choix, aux projets et aux activités en relation avec son domaine de compétence ;- Définir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la politique de soins en articulation avec le projet médical ;- Participer aux réunions de Direction ;- S'assurer du respect de la réglementation et des bonnes pratiques en matière d'organisation des soins ;- Participer au recrutement et à la gestion des personnels de soins, paramédicaux et médico-technique et proposer leur affectation en fonction de leurs compétences, de la charge de travail et des besoins des unités (division, section, bureau, etc.) ;- Prendre les mesures nécessaires à la continuité et à la sécurité des soins, notamment dans la gestion des moyens de remplacement de soignants, dans le respect de la réglementation relative au recrutement de personnels non titulaires de la fonction publique et dans une logique d'utilisation optimale des ressources ;- Encadrer les cadres de santé, dont il anime et coordonne l'activité et évalue les résultats ;- Participer à l'évaluation des soins et proposer des améliorations ;- Faciliter la collaboration et la coordination entre les équipes pluridisciplinaires soignantes et médicales ;- Définir et mettre en œuvre une politique d'accueil et d'encadrement des étudiants et des stagiaires paramédicaux, en collaboration avec les directeurs des instituts et des écoles de formation.					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des moyens de suivi et de contrôle d'activités spécifiques à son domaine ;- Elaborer des rapports d'activité relatifs à son domaine d'activité ;- Conseiller et accompagner les personnels, les utilisateurs et les usagers relevant de son domaine de compétence ;- Développer l'accueil des professionnels ;- Participer à l'élaboration du plan de formation ;					

- Collaborer à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15 CADRE D'EMPLOI : Sage-femme (à transformer en Cadre de santé)
16 SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme de cadre de santé ou certificat de validation du cycle de formation de l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique)

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance du droit et de la réglementation en matière de santé ;			X
	- Gestion des ressources humaines ;			X
	- Gestion administrative, économique et financière ;			X
	- Capacité d'analyse de l'environnement et des systèmes d'acteurs (acteurs de santé, épidémiologie et besoins des populations, réseaux, etc.) ;		X	
	- Capacité à définir et conduire des projets ;		X	
	- Capacité à planifier, organiser et répartir les ressources en soins de la structure de santé ;			X
	- Respect des règles d'éthique et de déontologie professionnelles ;			X
	- Analyse et évaluation des pratiques professionnelles des équipes de soins ;			X
	- Utilisation des outils bureautiques et des systèmes d'information et de communication ;		X	
	- Aisance à communiquer avec des acteurs multiples ;			X
	- Capacité à encadrer un personnel et animer des équipes ;			X
	- Disponibilité (flexibilité des horaires).			X

18 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 5 ans sur un poste similaire ou bien expérience significative en tant que cadre de santé

19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :

20 DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 5 ans

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :